

PRÉFET DU RHÔNE

Préfecture

Direction des affaires juridiques et de l'administration locale

Bureau des élections et des associations

Affaire suivie par : Magali DONNET Tél. : 04 72 61 60 94

Courriel: magali.donnet@rhone.gouv.fr

ARRETE nº 69-2020- 08. 14.002

relatif à l'établissement de la liste des électeurs pour les élections sénatoriales du 27 septembre 2020

Le Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes Préfet du Rhône Officier de la Légion d'honneur Commandeur de l'ordre national du Mérite

VU le code électoral, notamment l'article R.162;

VU le décret n° 2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

VU le tableau des électeurs sénatoriaux au 17 juillet 2020 modifié;

Sur proposition de la Préfète, Secrétaire générale, Préfète déléguée pour l'égalité des chances ;

ARRETE:

Article 1er: La liste des électeurs sénatoriaux est fixée telle que figurant dans l'annexe jointe.

Elle pourra être modifiée jusqu'à sa division en sections de vote mentionnée à l'article R.164 du code électoral, pour tenir compte des remplacements de délégués prévus par la loi.

Article 2: Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Lyon – 184 rue Duguesclin – 69433 Lyon cedex 03 ou sur le site www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture du Rhône.

Article 3: La Préfète, Secrétaire générale, Préfète déléguée pour l'égalité des chances est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Lyon, le 1 4 AUUT 2020

Lea préstète Secrétaire générale

Préfète déléguée pou l'égalité des chances

Céclie DINDAR